



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, vendredi quinze septembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, M. Olivier Leconte, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme GERMA-LOUBET Candie, M. VILLARET Bernard,, M. GERAUD Yves, M. SEGUIGNES Yannick, Mme MASSAT Frédérique, Mme PRADIER Antoinette, M. BOULZE Bernard .

A donné procuration : M. RAYMOND Yves à M. BOULZE Bernard, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie à Mme GERMA-LOUBET Candie, Mme ADDED Régine à Mme M. Brunwasser

Secrétaires de séance : Mme MASSAT Frédérique et M. VILLARET

PRÉALABLE

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 juin 2017.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

1 : Suppression des contrats aidés

Deux contrats aidés en cours ont été transformés en CDD suite aux mesures prises par le gouvernement. Ces CDD doivent se terminer fin 2017. Toutes les tâches effectuées sur les compétences de la communauté d'agglomération (C'Agglo) lui seront refacturées. Les autres contrats aidés ont été pérennisés au préalable par CA. La continuité du service public et des temps périscolaires est assurée pour l'année scolaire.

2 : Travaux à l'ancien presbytère, rénovation des murs du jardin du couvent et de la place de la Victoire

Presbytère : le projet de rénovation comprenant la réfection de la toiture, l'isolation des combles, le changement des menuiseries, le système de chauffage et le crépi extérieur va démarrer début novembre 2017. Les travaux s'élèvent à 68000 euros.

Aides de l'état : 25000 euros

Aides de la région : 19730 euros

Aides du département : 11000 euros

Restent à la charge de la commune : 30000 euros dont il faudra déduire des aides pour les travaux d'isolation et d'économie d'énergie.

Le bâtiment sera fermé au public quelques jours seulement.

M. B. Boulze propose la mise en place d'une plaque « Ancienne école communale des garçons » sur la façade de l'ancien presbytère.

Jardin du couvent : les travaux démarreront début octobre 2017 pour un montant de 10609 euros

Place de la Victoire : Les travaux se feront par l'entreprise qui se chargera de ceux de l'assainissement chemin de la Péchique avant fin 2017.

Montant des travaux : 21120 euros

3 : Installation du Dr Nicolas Cormenier, chirurgien-dentiste

Il ouvrira son cabinet rue Caraven Cachin courant novembre dès la fin des travaux qu'il a engagé. Il a signé un bail locatif professionnel le 1 septembre 2017 avec la mairie pour la location du RdC de l'immeuble municipal avec option d'achat au bout d'un an. *Premier loyer en novembre de 430 euros par mois pendant un an puis de 750 euros par mois. Au bout d'un an d'activité, option d'achat de 83610 euros.* La mairie va réaliser le crépi de la façade et certains travaux d'électricité extérieurs.

Les travaux sur les trottoirs sont décalés en fin d'année en raison de ceux pour les fourreaux de la fibre.

L'ensemble du conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

4 : Vente d'un terrain au lotissement

La signature pour la réservation d'un terrain a été réalisée par l'agence en charge de la vente pour 29 000 euros. La vente réelle ne pourra être réalisée qu'après obtention du permis de lotir définitif.

5 : Aménagement de la zone d'activité Dourdoul

Le permis d'aménager est en voie d'être finalisé. Cette zone accueillera la déchetterie TRIFYL dès que la voirie sera en place courant 2018.

L'entreprise Monteillet peut démarrer les travaux dès obtention du permis.

M. le maire est en discussion pour l'installation de pompes à essence par la société CLID Industrie sur une parcelle de la zone qui leur conviendrait. Ils resteraient propriétaires de leur matériel, le confieraient à un gestionnaire et demandent en échange un bail emphytéotique de 25 ans pour le terrain et l'aménagement de la voirie. Le terrain appartenant à la communauté d'agglomération, M. le maire doit mener une discussion avec eux. Sinon possibilité de racheter le terrain à la communauté d'agglomération pour aller plus vite.

Les entreprises salvagnacoises, la coopératives agricole, Trifyl sont prêtes à utiliser ce service et le rendre attractif pour un gestionnaire.

6 : Admission en non-valeur pour un loyer

Le juge du tribunal d'instance d'Albi a prononcé l'effacement de la dette de loyer d'un locataire d'un logement communal à hauteur de 1559, 09 euros dans le cadre d'un dossier de surendettement.

7 : Décision modificative

500 euros étaient prévus au compte 6541 « créances irrécouvrables » du budget. Il faut voter un ajustement des crédits par une augmentation de 1600€ et imputer cette somme au poste 022 « dépenses imprévues » qui présente un disponible de 5000€.

Vote de l'abandon de la créance et modification sur le budget : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

_ *Rentrée scolaire* : elle s'est bien passée avec 192 enfants inscrits et 7 classes. M. M. Martins a été remplacé par Mme Sandy SAVIT. Le reste du personnel est stable avec une nouvelle recrue.

Le projet de cuisine centrale sur Salvagnac pour les écoles de Salvagnac et la future école de Montgaillard a été validé par la communauté d'agglomération. Le circuit court permettra de maintenir la qualité des repas servis aux enfants.

L'école est en attente de travaux pour « sécuriser » les espaces. Ces travaux doivent être menés par la communauté d'agglomération d'autant qu'elle bénéficie d'une subvention dont la demande avait été faite par la mairie pour : Changer le grillage endommagé, mettre une gâche électrique à la porte d'entrée avec une vidéo caméra pour ouverture à distance, une alarme intrusion, préau, sanitaires.

_ *Rénovam* : Il s'agit d'un nouveau dispositif d'aides financières pour la rénovation énergétique des logements (voir article dans l'EDT 131) destiné à prendre la suite de l'OPAH.

_ *Conservatoire de l'outillage* : Ce musée est géré par une association. L'ancienne communauté de communes du pays Salvagnacois avait signé un contrat avec M. Jean Farencq qui lui avait fait don de sa collection d'outils anciens sous conditions. Ce contrat se trouve transféré automatiquement à la communauté d'agglomération. Le nouveau président de l'association a proposé de prendre cette collection à sa charge en l'accolant à son musée personnel (l'Invincible Vigneron) qu'il possède à BROZE (entre Gaillac et Cahuzac / Vère). Il souhaite construire un local pour la collection Farencq et sollicite des aides auprès de la communauté d'agglomération. Une subvention de 40 000 euros est en discussion.

Le bâtiment du conservatoire de l'outillage est communal (ancienne école) et nécessite de gros travaux de mise aux normes pour accueillir du public. Il fera l'objet d'un appel à projet dans un proche avenir.

_ *Organisation du secrétariat de la mairie* : En raison de l'absence de Mme Nicole Lutsen jusqu'au 15 novembre 2017, les horaires de Mme Christelle Torente sont portés à 35 heures jusqu'à cette date pour assurer le travail en cours.

_ *Nouveaux horaires du Crédit Agricole* : à partir du mois de novembre 2017, les bureaux du Crédit agricole de Salvagnac ne seront ouverts que le MERCREDI MATIN de 9h30 à 12H.

Le distributeur de billets sera rénové et sécurisé.

_ *Mise en place des fourreaux pour la fibre optique* en traversée du village suivant l'avenue Caraven Cachin, la Grand'Rue et l'avenue de Chantilly. Quand elle sera installée, la fibre permettra d'accéder à un internet en très haut débit par ramification dans le village. Un relai sera installé dans le sous-sol de l'ancien presbytère au frais de la compagnie. Il s'agit pour l'instant de la pose de fourreaux, le tirage de la fibre et surtout la distribution aux particuliers ne sont pas encore programmés. Donc PAS DE CONNECTION pour le moment. Ces travaux impliqueront la mise en place de circulation alternée pendant environ trois mois, mais ils constituent une option importante pour l'aménagement de notre village.

_ *Jardins partagés* : en raison de nouvelles demandes d'adhésion, une parcelle cédée par la mairie va être cultivée par l'association au bas du chemin de la Péchique

_ *Nouvelle correspondante pour La Dépêche sur Salvagnac* : Mme Pauline CAUHEPE (tél : 07 68 44 54 95) caupauline@live.fr

_ M. le Maire a reçu une pétition d'habitants du centre du village au sujet de l'éclairage public pour palier à certaines gênes dans les habitations, elle propose une extinction partielle. Le SDET a été sollicité pour étudier les solutions possibles tout en respectant les normes d'éclairage obligatoire.

TOUR DE TABLE

1 : Y. Géraud a été interpellé sur les nuisances des pigeons et certains problèmes de voisinage.

2 : M. Roland Balaran

*Les panneaux d'adressage sont arrivés et sont posés.

Des devis sont en cours pour la réfection de certains chemins

3 : M. Bernard Villaret

*Borne électrique : il faut préciser par le SDET, le fonctionnement pour ceux qui n'ont pas la carte de ce réseau.

*Les canisettes sont en place et sont utilisées. Ces poubelles sont réservées aux déchets CANINS

4 : Mme Antoinette Pradier

*les vitraux de l'église ne sont pas protégés

5 : Le CCAS de Salvagnac propose de faire un don d'une somme de 500 euros à la Fondation de France pour venir en aide aux sinistrés de St Martin et Saint Barthélémy. En cas de besoins non pourvus, la mairie s'engage à doter le CCAS des sommes manquantes.

6 : M. B. Boulze a reçu des plaintes sur le goût de l'eau rue Caravin Cachin. Comme tous les ans, en période d'étiage, les conditions climatiques sont responsables de la présence d'algues dans l'eau du Tarn nécessitant un traitement au charbon actif qui ne peut dépasser un certain dosage. L'eau reste POTABLE.

7 : Mme F. Massat demande un état des lieux des banderoles disponibles et réutilisables pour les événements récurrents, fêtes, forum, marché de Noël. La rue Gérard Roques n'est pas propre. Insuffisance de poubelles ?

M. le Maire lève la séance à 22H30